



APPEL A PROJETS « DEVELOPPEMENT 2022 »

REGLEMENT



Alors que l'opération REBOOST ([Reboost \(google.com\)](https://www.google.com)) bat son plein, la FFBillard a décidé de renouveler cet appel à projets lors de la saison 2021-2022 afin de continuer à promouvoir toutes les actions concourant au recrutement et à la fidélisation de nouveaux licenciés au sein des clubs affiliés.

1. OBJECTIFS

- Soutenir toutes les initiatives permettant de développer la pratique du billard : Acquisitions nouvelles tables, partenariats externes par exemple Billard à l'Ecole, .../...
- Permettre aux associations dynamiques d'atteindre leurs objectifs de croissance : organisation et équipements de l'Ecole de Billard ; mises en place de créneaux hebdomadaires d'accueil encadré des nouveaux licenciés, programmes de formation des formateurs techniques, des arbitres, .../...
- Recenser, valoriser, et diffuser les bonnes pratiques ;
- Favoriser l'innovation dans le domaine du développement ; modernisation de la salle en équipement vidéo, utilisation supports dématérialisés dans le domaine de la formation, .../...

2. BENEFICIAIRES ET CONDITIONS

2.1 Les bénéficiaires

Les clubs bénéficiaires de cet appel à projets doivent être affiliés à la FFBillard. Ils doivent être à jour de leurs cotisations et respecter les statuts fédéraux, notamment la licenciation de tous les membres du club.

L'appel à projets vise les clubs affiliés à la FFBillard et les Comités départementaux ou interdépartementaux. Les organes déconcentrés Liges ne peuvent candidater, dans la mesure où un dispositif spécifique leur est réservé au travers des conventions Equipes Techniques Régionales FFBillard/Liges.

2.2 Les critères de candidature

Les candidats s'engagent à :

- Remplir le dossier de candidature ;
- Fournir les éléments financiers de leur structure et un budget prévisionnel de l'action projet ;
- Permettre à la fédération de diffuser, de partager et d'utiliser l'action présentée à des fins de développement de la pratique du billard tout en préservant les intérêts de la structure à l'initiative du projet.

3. THEMATIQUES RETENUES

Pour l'appel à projets 2022, les thématiques retenues sont les suivantes :

Pratiques innovantes

- Toutes actions innovantes permettant de développer la pratique du billard, la fidélisation des licenciés ou l'intégration de tous les publics.

Salles de billard

- Toutes actions permettant d'accroître le potentiel d'accueil de nouveaux licenciés dans les salles de billard (nombre de tables, multidisciplinarité, ...);

Valorisation du bénévolat

- Toutes actions permettant de faciliter, de motiver, d'inciter à l'implication bénévole autour du billard.

4. TYPES DE PROJETS ATTENDUS

Les projets peuvent prendre la forme d'une action, d'un dispositif, d'une démarche ou d'un outil.

Les principaux critères pour juger de la qualité du dossier seront :

- L'originalité de l'innovation,
- La reproductibilité de l'action menée,
- Les résultats quantitatifs potentiels en termes de développement ou de maintien de l'activité.

Les projets suivants ne constituent pas une candidature recevable :

- Les actions courantes de communication externe (organisation de portes ouvertes, participation au forum des associations, ...);
- Les projets visant à financer le fonctionnement courant de la structure (par exemple le changement annuel des draps des billards...);
- Les actions déjà financées par la fédération via d'autres dispositifs.

5. ACCOMPAGNEMENT FFBillard

Les projets respectant les conditions d'éligibilité, seront étudiés par le comité d'appel à projets, composé de membres de la commission de développement, du bureau et de la Direction technique nationale.

Les projets retenus seront soutenus financièrement.

Le montant de la dotation apportée dépendra de la pertinence du projet proposé sur la base des éléments du dossier de candidature et de l'enveloppe globale de l'appel à projets.

6. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- Lancement : 01 janvier 2022
- Clôture : 30 janvier 2022
- Délibérations du comité et réponses aux candidats : Courant février 2022
- Versements : selon la nature et le calendrier propre des projets retenus

7. COMMENT CANDIDATER

- Il suffit de remplir [le dossier de candidature](#), de fournir les pièces demandées (cf. dossier de candidature), et d'adresser l'ensemble avant le 31 janvier 2022 à ffb@ffbillard.com.
